



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE TERRITORIALE

Aspects traditionnels et nouveaux enjeux

MARINE RIGEADE

Responsable de l'Observatoire de la lecture publique
Service du livre et de la lecture
Direction générale des médias et des industries culturelles
Ministère de la Culture et de la Communication

¹ Consultation sur l'éducation artistique et culturelle « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », rapport présenté par Jérôme Bouët, au nom du comité de consultation présidé par Marie Desplechin en janvier 2013.
En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Media/Politiques-ministerielles/EAC/Files/Rapport-final-de-la-consultation>

² Françoise Enel, « Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales », *Culture études*, avril 2011.
En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2014/Politiques-d-education-artistique-et-culturelle-role-et-action-des-collectivites-locales-CE-2011-2>

En 2012, une consultation nationale était lancée sous l'égide d'un comité présidé par un auteur de jeunesse bien connu, Marie Desplechin, « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Conclue par un rapport remis par Jérôme Bouët¹, elle a permis de dresser le bilan de près d'un demi-siècle de politiques d'éducation artistique et culturelle, initiées par l'État et conduites avec les collectivités territoriales².

L'actualité renforce l'intérêt de telles interventions, qu'il s'agisse de la réforme des rythmes scolaires, qui accroît le rôle des collectivités, maîtresses d'un temps périscolaire devenu celui des activités sportives et culturelles pour tous les enfants, ou qu'il s'agisse, de manière dramatique, de l'irruption d'un intégrisme religieux appelant, en retour, une réaffirmation des valeurs républicaines, dont la fréquentation des arts doit être l'un des vecteurs.

Les bibliothèques de lecture publique constituent un réseau de diffusion culturelle très dense sur l'ensemble du territoire et semblent appelées, par là même, à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ces politiques. Leurs liens avec le réseau scolaire et l'institution éducative sont anciens, renforcés par le fait que la lecture fait partie des apprentissages fondamentaux, avant même d'être l'outil de l'accès à la connaissance ou à une forme d'expression artistique. De plus, leur fonction première, qui est

de représenter le pluralisme des idées et des expressions culturelles, les place en relais naturels de toute politique de promotion de l'esprit des Lumières ; les débats causés par les cas de censure de la présence, dans leurs collections, de certaines publications pour la jeunesse, durant l'année 2014, en sont une bonne illustration.

Pourtant, les bibliothèques apparaissent en relatif retrait dans les projets d'éducation artistique et culturelle portés par le ministère de la Culture et de la Communication ou celui de l'Éducation nationale. Quant aux projets conduits avec des partenaires locaux, ils demeurent difficiles à repérer, les données d'activité des bibliothèques collectées par l'Observatoire de la lecture publique ne contenant que quelques informations quantitatives, d'interprétation souvent difficile. C'est pourquoi le ministère de la culture (Direction générale des médias et des industries culturelles/Service du livre et de la lecture) a conduit en 2014 une enquête sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) en bibliothèque territoriale, répondant à un double objectif :

- évaluer la place et les modalités de participation des bibliothèques aux politiques d'EAC des collectivités (avec cette difficulté que ces politiques ne sont pas toujours structurées et formalisées) ;
- mesurer la part de l'EAC dans les activités des bibliothèques publiques, à la fois en termes de moyens et de résultats.



Les principales conclusions ont été publiées en janvier 2015 et sont accessibles en ligne³. Elles ont été accompagnées d'un guide pour le développement de projets d'EAC et de fiches d'exemples à l'attention des bibliothèques. Cette publication sera complétée d'enrichissements sur des points méthodologiques particuliers, comme l'évaluation, qui demeure l'un des principaux angles morts des dispositifs d'EAC en matière de lecture publique. Le présent article est une synthèse de ces travaux.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

L'enquête a été administrée par la société Aristat (Agence de recherche et d'ingénierie statistique et qualitative). Son pilotage a été assuré par un comité technique, composé de représentants du Service du livre et de la lecture, et un comité scientifique, où siégeaient des représentants du ministère de la Culture et de la Communication

(services centraux et Drac), de la BnF, de l'ABF et des bibliothèques territoriales (bibliothèques municipales et départementales).

Elle s'est déployée sur l'ensemble du territoire, en deux temps. La première phase a consisté en une étude quantitative, sur un panel de 200 bibliothèques municipales et intercommunales et un échantillon de 23 bibliothèques départementales. Ce premier sondage a permis de cibler 12 collectivités territoriales pour des enquêtes de terrain approfondies : 3 conseils généraux et 9 villes ou intercommunalités⁴. Plusieurs critères ont été retenus pour la délimitation de cet échantillon : critère géographique, analyse des réponses au questionnaire en ligne, application ou non de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Le prestataire de l'enquête a réalisé une immersion de plusieurs jours dans chaque bibliothèque, pour effectuer des observations dans le cadre d'actions d'EAC et un ensemble d'entretiens avec les bibliothécaires, leurs tutelles et leurs partenaires.

³ *Enquête sur l'Éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, janvier 2015. En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-l-Education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque+>

⁴ Les collectivités qui ont accueilli les enquêteurs sont : Bar-le-Duc, Beauvais, Grenoble, Lauris, Lomme, Montreuil, Nantes, Pamiers, Rueil-Malmaison, le département des Bouches-du-Rhône, le département du Val-d'Oise et le département du Puy-de-Dôme.



L'EAC EN BIBLIOTHÈQUE :
UNE IDÉE NEUVE ?
ENJEUX DES DÉFINITIONS

Une part de la difficulté à identifier les actions d'EAC en bibliothèque réside dans le vocabulaire. Ce qu'on nomme « politique des publics » ne fait pas obligatoirement l'objet, dans les bibliothèques, d'un traitement spécifique au sein du projet d'établissement ou de l'organigramme, contrairement à d'autres secteurs de la culture⁵. La politique des publics a plutôt été traduite, chez les professionnels, par les notions de « médiation » et d'« action culturelle », qui relèvent souvent davantage de la pratique que de politiques formalisées. Elles croisent le concept d'éducation artistique et culturelle sans le recouvrir, et sont souvent privilégiées par la littérature professionnelle, malgré un récent mémoire sur l'EAC⁶. Or, si cette dernière s'apparente à l'action culturelle et procède de missions de médiation culturelle, elle n'en renvoie pas moins à une politique publique bien identifiée, partagée entre le ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son péri-

mètre fait l'objet d'une définition spécifique rappelée par la circulaire interministérielle de mai 2013 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle⁷. L'EAC concerne prioritairement les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans, sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). L'objectif est de développer leurs connaissances, mais également leur sensibilité, par le rapport direct aux œuvres et aux artistes et par la pratique artistique. La combinaison de ces trois éléments fonde le projet d'éducation artistique et culturelle, qui, par définition, se construit en partenariat entre les acteurs des champs culturel, éducatif et social.

En plaçant souvent la médiation au cœur de leurs projets d'établissement, les bibliothèques publiques conduisent, de fait, de nombreuses actions à rapprocher de cette définition institutionnelle de l'EAC : ce sont ces démarches que l'enquête nationale sur l'EAC en bibliothèque territoriale a permis d'analyser. Aussi, le terme d'éducation artistique et culturelle étant peu employé dans le monde des bibliothèques, l'un des premiers enjeux de l'étude a été de chercher les concordances entre leurs actions et les critères de définition de l'EAC.

À cet égard, l'aspect de la définition relatif aux temps de l'enfant a particulièrement mobilisé les bibliothécaires, pour des raisons historiques de partenariats avec l'école autour de projets sur le temps scolaire et pour des raisons conjoncturelles liées à leur participation à la réforme des rythmes scolaires. Un objectif des politiques d'EAC est de favoriser une continuité entre les temps éducatifs, dans un dialogue entre les différents acteurs (parents, enseignants, Atsem – agent territorial spécialisé des écoles maternelles –, assistantes maternelles, animateurs etc.), renvoyant à l'opportunité de construire des formes d'action intergénérationnelle incluant les parents et des partenariats avec les acteurs du champ socio-éducatif. Le temps extrascolaire est ainsi au cœur de l'EAC : certaines bibliothèques en ont fait un cadre privilégié pour une programmation originale et ambitieuse, à l'instar du programme Extravaganza à Montreuil. Pour chaque période de vacances scolaires, les bibliothèques de Montreuil proposent un ensemble d'activités au jeune public, autour d'une thématique. Celle-ci fait écho à la programmation culturelle du territoire : en février 2014, le thème retenu est ainsi celui du

⁵ La loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France dispose, dans son article 7, que « chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles ».

⁶ Isabelle Le Pape, *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Delphine Quéreux-Sbaï, Enssib, 2014. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64148-les-actions-d-education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque.pdf>

⁷ « Le parcours d'éducation artistique et culturelle », circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013. En ligne : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

héros, en écho à celui de la 29^e édition du Salon du livre de jeunesse de Montreuil. L'offre Extra-vacanza est gratuite et contribue à une politique à la fois culturelle et sociale, puisqu'elle bénéficie particulièrement aux enfants défavorisés qui ne peuvent pas partir en vacances et constituent habituellement un public qui a moins accès à l'offre culturelle.

Cependant, l'Éducation nationale continue d'apparaître comme un partenaire privilégié des bibliothèques, orientant les actions vers le temps scolaire. La dimension pédagogique n'est alors pas absente. Tous les bibliothécaires rencontrés dans le cadre de cette étude le rappellent : une bonne visite de classe est préparée en amont par l'enseignant et généralement inscrite dans un projet qui se poursuit dans le cadre de la classe. Parmi les 200 répondants à l'enquête, plus de 60 % déclarent travailler avec les établissements scolaires sur projet. Une programmation peut aussi être construite dans une logique d'offre, comme à Nantes où les accueils de classes suivis sont thématiques sur une année scolaire et notamment axés sur la découverte des collections patrimoniales. Le lien avec les cadres d'intervention de l'Éducation nationale y est explicite, à savoir l'enseignement de l'histoire des arts et les enseignements d'exploration en classe de seconde. Cette stratégie de mise en cohérence avec les textes de l'Éducation nationale semble largement partagée par les bibliothèques municipales, qui sont 55 % à déclarer proposer des activités d'EAC en lien avec les programmes. Le partage des missions d'EAC avec les institutions scolaires suppose une structuration forte de l'offre, avec une multiplicité de partenaires, l'implication d'un artiste, une restitution – étape nécessaire du projet EAC dans les dispositifs de l'Éducation nationale et très valorisante pour les enfants. La réflexion sur les critères de définition de l'EAC permet ainsi d'interroger certaines activités traditionnelles – et fortement discutées en termes d'efficacité – des bibliothèques, au premier rang desquelles les accueils de classe.

En outre, l'EAC met l'artiste au centre de la démarche : ce critère, partagé par l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, n'est pas nécessairement validé par les bibliothèques. Plus de la moitié des répondants à l'enquête considèrent, en effet, qu'une action d'EAC peut être mise en place par la bibliothèque seule,

sans recours à aucun intervenant ; moins de 45 % des répondants estiment que la présence d'un artiste est nécessaire. Quelques éléments d'interprétation de cette statistique ont été apportés par le dialogue avec les professionnels, qui distinguent l'éducation artistique de l'éducation culturelle. Les objectifs d'une éducation culturelle sont ainsi définis comme plus larges, incluant la familiarisation avec les équipements culturels et le fonctionnement de la bibliothèque. Ses chemins sont plus divers que ceux de l'EAC et ses objectifs clairement liés au développement des publics : ainsi de l'accueil de stagiaires de troisième à la bibliothèque de Montreuil, aussi pratiqué dans le réseau de Plaine-Commune⁸, qui permet notamment de changer le rapport des jeunes à la bibliothèque et de renouveler en partie le contenu des partenariats avec les établissements scolaires.

QUEL CADRE POUR LES POLITIQUES D'EAC ? DES ACTIONS PEU FORMALISÉES

Les politiques d'EAC sont généralement peu formalisées. Plus de la moitié des répondants à l'enquête expliquent ne pas avoir été mandatés par leur collectivité pour mettre en place des actions d'EAC ; celle-ci ne relève pas de missions clairement définies au sein de l'établissement. Parmi près de 200 réponses collectées, seules 28 bibliothèques indiquent que l'EAC est un



⁸ Lucie Daudin, Fanny Bohy et Nathalie Harel, « Le réseau des bibliothèques de Plaine-Commune en Seine-Saint-Denis. Construire collectivement des actions au service des enfants et des jeunes », *La Revue des livres pour enfants*, n° 278, septembre 2014, p. 123-126.

volet du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) ou du projet d'établissement, et seules 22 mentionnent que les axes de la politique d'EAC ont fait l'objet d'une appropriation politique, par un vote en conseil municipal ou communautaire.

Néanmoins, les moyens de préciser le cadre des actions sont nombreux. Au sein des établissements, les directions se dotent de différents outils de gestion. Les bibliothèques de Grenoble s'appuient ainsi sur les fiches de poste des agents. À la bibliothèque de l'Odysée (Lomme), un système de fiches-projets a été mis en place : tous les agents qui le souhaitent sont invités à proposer un projet d'action culturelle en utilisant ces modèles de fiche. L'utilisation de ce modèle unique induit un cadre méthodologique et une liste de critères communs à tous les projets, permettant de structurer l'action de la bibliothèque.

La nécessité de formaliser les partenariats est également soulignée par les acteurs, bien qu'à peine plus de 10 % des bibliothèques municipales répondantes déclarent que leurs partenariats font systématiquement l'objet d'une convention. Parmi les clés de réussite des partenariats, leur inscription dans la durée est une donnée récurrente dans les témoignages. La définition partagée des objectifs en amont est également mise en avant comme une condition du succès d'un projet. Les objectifs des différents partenaires ne se confondent pas nécessairement, mais ils doivent être clairement énoncés pour bâtir un projet cohérent. La convention s'avère alors un outil efficace, pour clarifier et assainir les modalités des partenariats, d'une part, pour les pérenniser, d'autre part. C'est ce que souligne notamment la directrice de la médiathèque intercommunale Jean-Jeukens à Bar-le-Duc, qui prend part au Plan local d'éducation artistique (PLEA) mis en œuvre par la commune depuis vingt ans, en partenariat avec la Drac, les services de l'Éducation nationale, le conseil général et le conseil régional. Le PLEA est un cadre pour la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, essentiellement sur le temps scolaire, notamment des ateliers artistiques ou des « classes à PAC » (projet artistique et culturel). Chaque structure culturelle porteuse de projet(s) travaille en transversalité avec les structures culturelles de la commune⁹. Les contrats territoire-lecture (CTL)

peuvent également permettre de structurer des projets d'EAC transversaux. Le CTL de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) en est un bon exemple ; il comprend ainsi plusieurs dimensions, d'action culturelle pour le jeune public en lien avec la Maison du conte, le théâtre André-Malraux et les services socio-éducatifs du quartier Sorbier-Saussaie, mais également de recherche et formation, par la mise en place d'un Observatoire de la lecture pour les 0-5 ans avec l'association ACCES.



LES MOYENS D'UNE POLITIQUE D'EAC

Une constante des réponses des bibliothèques à l'enquête sur l'EAC est la pénurie de moyens budgétaires et humains. Dans l'échantillon, une vingtaine de bibliothèques municipales ou départementales seulement ont pu recruter un agent pour mettre en place des projets d'EAC dans les trois dernières années. Le problème apparaît aujourd'hui d'autant plus criant que les médiathèques sont sollicitées pour participer à l'animation des temps périscolaires. Les bibliothécaires n'ont, en outre, pas toujours accès à une offre de formation adaptée : 25 % environ des agents chargés de mettre en place des actions d'EAC n'ont bénéficié d'aucune formation initiale ou continue, et les collectivités ayant inscrit l'EAC au plan de formation sont minoritaires parmi les répondants.

Les infrastructures et le contexte territorial, de même, peuvent faire obstacle à la mise en œuvre de projets ambitieux. Les témoignages recueillis à la bibliothèque de Lauris mettent en avant l'isolement géographique et l'éloigne-

⁹ Les projets récents sont restitués en ligne sur le site de la médiathèque Jean-Jeukens : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/pratique-je-suis-enseignant.aspx>

ment des structures culturelles de la région. Non seulement les partenariats peuvent être plus compliqués (difficulté à organiser des réunions, manque de relations interpersonnelles), mais les projets sont plus coûteux, en raison notamment des frais de transport des enfants entre structures. Au niveau des équipements eux-mêmes, une salle manque souvent pour mettre en place un atelier créatif ou un spectacle (environ la moitié des bibliothèques ne possède pas d'espace polyvalent, qui au demeurant ne permet pas toujours la mise en place d'un atelier de pratique artistique «salissante»...). Ces résultats font écho au constat dressé par Emmanuel Négrier et Félix Dupin-Meynard à propos des festivals «Conte et Compagnies» et «Le Mois du film documentaire» coordonnés par la médiathèque départementale du Territoire de Belfort¹⁰. Les bibliothèques du réseau départemental belfortain, trop petites, n'ont pas d'espace pour recevoir des spectacles ou des projections, et l'enquête conduite auprès des publics montre que les bibliothèques sont peu identifiées comme organisatrices des manifestations.

En termes financiers, on constate la difficulté pour les bibliothèques d'accéder à des cofinancements par l'Éducation nationale. Si le conseil général reste le principal soutien des actions d'EAC (36 % de bibliothèques subventionnées) et que la proportion de bibliothèques subventionnées par la Drac est globalement significative (12 %), avec un partage efficace permettant à plus de 40 % des collectivités de moins de 15000 habitants interrogées d'être accompagnées par le conseil général et près de 40 % de celles de 50000 habitants et plus de bénéficier d'un financement du ministère de la Culture, en revanche l'Éducation nationale semble singulièrement en retrait. Deux bibliothèques municipales participent à un dispositif financé par le rectorat, une bibliothèque reçoit une subvention de l'Inspection académique. Parmi les bibliothèques départementales, seuls deux établissements se déclarent soutenus par un service déconcentré de l'Éducation nationale. Cette difficulté d'accès aux dispositifs de financement de l'Éducation nationale est surprenante si l'on se rappelle qu'elle apparaît comme le partenaire privilégié des bibliothèques pour l'EAC : 80 % des bibliothèques municipales interrogées ont au moins un projet en partenariat avec un en-

seignant. Les bibliothèques départementales ont également des partenariats variés, avec les enseignants mais aussi les professeurs documentalistes et le réseau Canopé (centres départementaux de documentation pédagogique notamment). Sauf exception, comme la Bibliothèque multimédia intercommunale d'Épinal-Golbey qui accueille un service du CDDP dans ses murs, les partenariats des bibliothèques municipales et intercommunales avec le réseau Canopé sont en revanche peu fréquents.



L'IMPACT DES POLITIQUES D'EAC

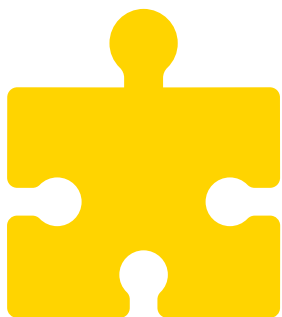
La mesure de l'impact des actions d'EAC sur les bénéficiaires était l'un des objectifs principaux de cette étude; malheureusement, il n'a été que partiellement atteint. Si des données quantitatives ont pu être collectées, les témoignages des professionnels et le protocole d'observation de certaines actions proposé par les enquêteurs d'Aristat donnent des résultats impressionnistes.

Les tranches d'âge prioritairement destinataires de l'offre des bibliothèques sont les 4-11 ans, auxquels près de 90 % des bibliothèques proposent des activités d'EAC, et secondairement les 0-3 ans. Une complémentarité est trouvée avec les BDP, qui travaillent massivement en direction des 0-3 ans, mais aussi des 12-15 ans, compte tenu des compétences des conseils généraux sur les collèves et la petite enfance. En revanche, toutes les bibliothèques délaissent le public des lycéens. Les statistiques de l'enquête annuelle du ministère sur les partenariats confirment ces résultats : 89 % environ des bibliothèques municipales et intercommunales

¹⁰ Emmanuel Négrier et Félix Dupin-Meynard, *Festivals, médiathèques et publics : enquête sociologique sur le(s) public(s) des festivals Conte et Compagnies et Le Mois du Film Documentaire dans le Territoire de Belfort*, 2011. En ligne : <http://www.cg90.fr/sites/default/files/atoms/files/etude-sociologiquefestivals-belfort2013.pdf>

nouent des partenariats avec les écoles, 57 % avec les services de la petite enfance, mais seulement 24 % avec des collèges et 9 % avec des lycées¹¹.

Au-delà des chiffres, comment mesurer les effets sur les individus? Comment évaluer l'éveil de la sensibilité, la familiarité avec les arts qui sont au cœur du projet de l'EAC? Quelques instants saisis sur le vif laissent deviner l'écho que trouvent certains projets chez les enfants. Cependant, pour une évaluation plus complète,



les répercussions des politiques d'EAC sur les bénéficiaires seraient à mesurer par des suivis de cohortes : l'expérimentation d'une recherche en partenariat avec une ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) pourrait à ce titre être intéressante.

L'impact des actions d'EAC sur les établissements peut en revanche être évalué par

les bibliothèques, en fonction d'objectifs formulés de façon plus ou moins explicite. Pour les bibliothèques, l'EAC est un instrument de développement des publics, de fidélisation de nouveaux inscrits, de démocratisation culturelle. À ce titre, les professionnels interrogés lors de l'enquête estiment que 70 % du public présent à la bibliothèque pour les activités d'EAC ne fréquentent pas habituellement la bibliothèque. Des outils d'évaluation des principales actions sont mis en place par certaines bibliothèques. Bien qu'environ 40 % des bibliothèques n'évaluent pas systématiquement leurs projets en partenariat, les conventions de type CLEA ou CTL imposent théoriquement une méthodologie comprenant une évaluation des résultats au regard des objectifs définis par les partenaires¹². Des outils internes sont également conçus pour évaluer les activités structurantes. À Beauvais, par exemple, un bulletin d'inscription spécifique est distribué aux enfants lors des accueils de classe, pour identifier ceux qui reviennent s'inscrire en famille avec ce formulaire : une façon de mesurer l'impact réel des accueils de classe sur la diversification du public. Un tel outil d'évaluation doit aussi permettre de mettre en rapport le poids d'accueils de classe nombreux et chronophages avec les résultats obtenus au regard

des objectifs de développement des publics et d'accès à la culture. Alors que les premières collectivités appliquaient la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, les bibliothèques expérimentatrices interrogées dans le cadre de notre enquête soulignaient également le poids des accueils périscolaires et la nécessité d'une évaluation pertinente. À Grenoble, après quelques mois d'expérimentation, les bibliothèques ont formalisé une évaluation confrontant les points forts et les points faibles des modalités choisies pour la mise en œuvre de la réforme, les opportunités et les sujets d'inquiétude. Les ressources des bibliothèques – en termes de collections mais aussi de personnel qualifié – y apparaissent comme les premiers atouts du dispositif. En revanche, le manque de temps dégagé pour la préparation des ateliers périscolaires et la nécessité d'améliorer la coordination sont pointés.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) : NOUVEL ENJEU POUR LES BIBLIOTHÈQUES

La réforme des rythmes scolaires est source de sollicitations nouvelles pour les bibliothèques. Outre des grandes collectivités comme Grenoble, de plus petites sont également mobilisées, sans que les conséquences sur leur fonctionnement n'aient été toujours bien mesurées : à Lauris, la bibliothèque dotée d'1,5 ETPT est mandatée pour organiser deux ateliers périscolaires hebdomadaires d'1 heure 30.

En 2013, seules 4000 communes environ appliquaient les nouveaux rythmes scolaires (environ 11 % des communes) ; 17 % des bibliothèques de l'échantillon étaient situées dans l'une de ces collectivités. Par conséquent, il n'a pas été possible de conduire une étude quantitative d'impact de la réforme sur leur activité. Il importerait de le mesurer au niveau national par un nouvel indicateur de l'enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques.

Au terme d'une année scolaire et de l'extension des nouveaux rythmes à l'ensemble des communes pour la rentrée scolaire 2014, une première évaluation de l'impact des TAP sur le fonctionnement des établissements et, secondairement, sur les coûts en personnel et en matériel, devient possible. Elle devrait aussi

¹¹ Source : ministère de la Culture et de la Communication, Observatoire de la lecture publique, données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, collecte 2013.

¹² Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture, « Le dispositif Contrats territoire-lecture », novembre 2012. En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Documentation/Etudes-et-rapports#9>

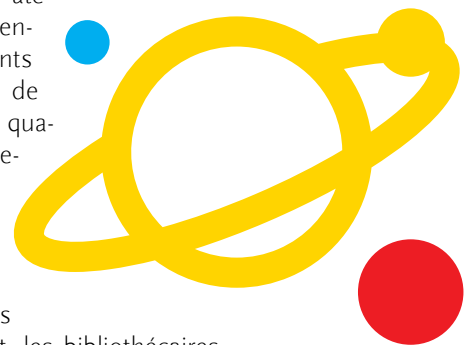


concerner des aspects plus intangibles, comme la modification du positionnement de la bibliothèque dans les politiques éducatives et culturelles de la collectivité. Les acteurs soulignent que les TAP peuvent être une opportunité pour faire reconnaître le rôle de la bibliothèque comme acteur majeur de l'EAC. La réforme des rythmes scolaires, avec la création des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), contribue à la structuration des partenariats. Le PEDT doit prendre en compte les autres conventions existantes et favoriser une meilleure coordination territoriale. La présence de la bibliothèque au sein des instances de pilotage du PEDT est un facteur de valorisation de ses actions auprès des partenaires.

Qu'ils soient perçus comme une contrainte supplémentaire ou une opportunité, les TAP constituent un enjeu peu contestable. Les discours des acteurs mettent en débat plusieurs questions récurrentes.

En premier lieu, le sujet de la démocratisation culturelle est régulièrement abordé, en lien avec la difficulté probable des professionnels à prendre en charge ces nouveaux TAP à moyens constants. Ainsi, la mise en œuvre de la réforme des rythmes peut avoir des conséquences inattendues sur la question des horaires d'ouverture. Observera-t-on, par exemple, une réduction sensible des horaires d'ouverture pour les publics non scolaires par transfert en faveur des TAP? Ou une diminution des accueils de classe au profit d'actions sur les temps périscolaires? Des témoignages de professionnels laissent à penser que de telles perspectives ne sont pas à écarter. Certaines bibliothèques envisagent de réduire le nombre d'accueils de classe, tout en soulignant que les objectifs et le public seront nécessairement différents. Le temps scolaire s'impose à tous les enfants alors que les TAP sont facultatifs. À cette question est étroitement liée celle des inégalités socioéconomiques

d'accès à la culture : alors que certaines communes font le choix de TAP payants, d'autres insistent sur la gratuité. Une vigilance particulière s'impose pour que la réforme des rythmes ne soit pas source de nouvelles inégalités, non seulement du fait de la barrière tarifaire, mais également par cet effet de distinction bien connu qui exclut les familles les moins favorisées des activités culturelles de la commune. Les équipes de Grenoble revendiquent ainsi une gratuité des activités périscolaires, comme toutes autres activités proposées par les bibliothèques de la Ville. Cela oriente leur inscription dans le dispositif, puisque la municipalité distingue les TAP payants, baptisés «ateliers éducatifs», et les TAP gratuits, la «Récréative». Cette distinction a conduit les bibliothèques à se positionner sur la «Récréative», bien que leurs animations soient préparées et structurées comme de véritables ateliers éducatifs. Un second ensemble de questionnements porte sur la possibilité de construire des actions de qualité dans des temps extrêmement contraints, parfois seulement 45 minutes incluant le déplacement des enfants. Lorsque ce ne sont pas les groupes d'enfants qui se déplacent, les bibliothécaires remarquent que les locaux dans les écoles peuvent être inadaptés et que la préparation de l'atelier est plus lourde, puisque les enfants ne peuvent pas vaquer librement et exploiter les ressources de la bibliothèque.

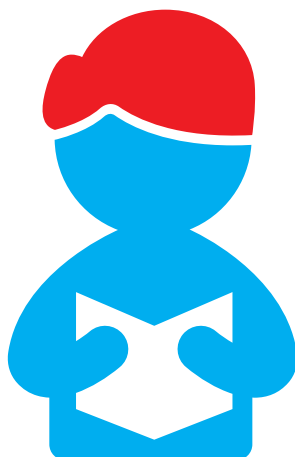


QUELQUES PERSPECTIVES

Plusieurs pistes se dessinent également pour favoriser le développement des politiques d'EAC en bibliothèque.

En premier lieu, une formalisation plus systématique des partenariats apparaît comme un élément important, permettant aux partenaires d'explicitier leurs objectifs et les moyens nécessaires au projet, et favorisant une démarche d'évaluation au terme de la convention.

En outre, la formation sur l'EAC doit être développée. La formation croisée, en particulier, est un enjeu. Des initiatives existent : plus de la



¹³ Site de l'opération
Premières pages : <http://www.premierespages.fr>

¹⁴ Site du Centre national de la littérature pour la jeunesse (<http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/Default.asp?INSTANCE=JOIE>), nouveau site Classes.bnf (<http://classes.bnf.fr/rendezvous/>), Bibliothèque numérique des enfants (<http://enfants.bnf.fr/>).

¹⁵ «Vadémécum sur la réforme des rythmes scolaires à l'attention des professionnels». En ligne : <http://www.abf.asso.fr/>

¹⁶ Fill, «Éducation artistique et culturelle : et le livre?». En ligne : http://filli.com/education_artistique_et_culturelle_et_le_livre

¹⁷ Étude en cours de l'association Lecture jeunesse.

¹⁸ Étude en cours de la Fédération des Maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires, subventionnée par le SLL.

moitié des bibliothèques départementales répondantes organisent des formations ouvertes aux enseignants, ainsi que certaines bibliothèques municipales. La bibliothèque de Lomme, par exemple, accueille environ 15 % d'enseignants dans les formations de ce type. La formation croisée doit aussi concerner les acteurs du champ social et de l'éducation populaire. À Nantes, la bibliothèque propose aux centres de loisirs et aux centres sociaux des formations à la littérature de jeunesse. Les projets et les dispositifs sont aussi à utiliser comme des leviers. Les projets «Premières pages¹³» comportent par exemple un volet de formations croisées; la bibliothèque départementale du Puy-de-Dôme, qui organise l'opération «Bambin bouquine» (labellisée Premières pages) pour le développement de la lecture des tout-petits, prévoit ainsi un volet de formations croisées autour du livre et de la lecture pour les bibliothécaires et le personnel des relais d'assistantes maternelles (RAM) ou de la protection maternelle et infantile (PMI). Les conventions de partenariat agissent ainsi sur le terrain comme des leviers pour structurer la formation.

Enfin, la constitution de nouvelles ressources pour les professionnels apparaît nécessaire. La BnF met déjà à disposition une documentation professionnelle, des outils d'animation et des ressources pédagogiques d'une très grande ri-

chesse¹⁴; les bibliothèques territoriales dotent également leurs sites web d'espaces pédagogiques bien documentés. Mais une meilleure valorisation des actions menées dans les territoires permettrait à la fois de donner des outils supplémentaires aux bibliothécaires qui mettent en œuvre les projets, mais également d'accroître la visibilité de leurs actions auprès des partenaires financeurs (notamment l'Éducation nationale). Une urgence se dessine autour de la question des nouvelles activités périscolaires. Les bibliothèques départementales, qui sont sollicitées par les communes de leur réseau pour une aide à la mise en place d'activités périscolaires, proposent une offre de formations et parfois d'outils (matériel, ateliers clés en main, livrets sur les TAP) pour accompagner la réforme. Le vade-mecum de l'ABF est également un outil méthodologique important¹⁵. Face à la pluralité des situations constatées sur le terrain, il serait aujourd'hui utile de pouvoir faire converger les informations et d'approfondir l'enquête sur l'EAC pour mettre à disposition un corpus de nouveaux exemples. La Fill a déjà publié une intéressante enquête sur le rôle des structures régionales pour le livre¹⁶. D'autres travaux sont en cours, sur les adolescents en bibliothèque¹⁷ ou les actions des maisons d'écrivains¹⁸. Enfin, le Service du livre et de la lecture prévoit la publication d'une version enrichie du rapport d'enquête sur les actions des bibliothèques en matière d'EAC pour la prochaine rentrée scolaire.

B:F

